

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : Nombre de conseillers présents :

Nombre de procurations : 05

Nombre de conseillers votants :

Date de convocation : Date de publication :

15 décembre 2022

28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,

Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérike DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Référence

22.21.12.124

Commission

Vie Sportive, Culturelle et Associative

Objet

Demandes de subventions manifestation pour la « Pupitres en liberté » 2023

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Jean-Philippe LEFÈVRE

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124); Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129); Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

La Ville de Dole développe un projet culturel qui privilégie la diffusion pour tous d'œuvres classiques proposées par des artistes professionnels.

Dans ce cadre, la Ville propose les 1er et 2 avril 2023, la 8ème édition de « Pupitres en Liberté », dont le thème sera « Pasteur, Musique et Science ».

Cette manifestation permet d'assister à des concerts de musique classique gratuits dans des sites dolois chargés d'histoire.

Les prestations, dont l'objet est d'être accessible au plus grand nombre, seront assurées par divers ensembles professionnels.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Coûts artistiques (cachets, cessions, droits)	31 000 €	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	4 000 €
Logistique, technique, accueil	6 500 €	Conseil Départemental du Jura	4 000 €
Communication	3 500 €	Autofinancement	28 000 €
Impôts Taxe	1 500 €	Recettes propres (billetterie concert du samedi soir et concert de clôture)	6 500 €
TOTAL	42 500 €	TOTAL	42 500 €

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20221221-DCM222112124-DE Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022

La Ville de Dole sollicite, pour cette 8ème édition de « Pupitres en Liberté », une aide financière de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental du Jura.

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie Sportive, Culturelle et Associative » du 14 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'édition 2023 de « Pupitres en liberté »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Une copie de la présente délibération sera transmise à 🛭

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Départemental du Jura

Fait à Dole, le 21 décembre 2022. Pour extrait certifié conforme, Le Maire

Jean-Baptiste GAGN

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20221221-DCM222112124-DE Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022